

Bourg et ses abords

Saint-Raphaël

● Site inscrit

Commune(s)

Saint-Raphaël

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection

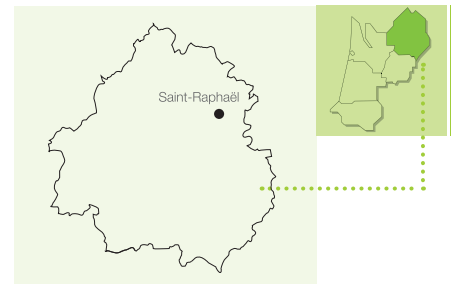
24 juin 1977 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

127 ha

Référence(s) SIG

SIN0000022



Motivation initiale de la protection



Saint-Raphaël est situé à 40 kilomètres au Nord-Est de Périgueux. C'est un village perché et groupé autour d'une route en ligne de crête qui le traverse (village rue). Le village surplombe de grands boisements au nord comme au sud. C'est un paysage de combes, de petites collines d'une altitude variant entre 200 et 270 mètres.

Ce site a été inscrit pour l'architecture traditionnelle des maisons du village et sa disposition en village-rue qui lui donne un caractère propre avec une large et sublime vue sur les combes à la fois cultivées et boisées.

Etat actuel du site

Saint-Raphaël est un village paisible. En arrivant de la commune d'Excideuil, au Nord-Ouest de Saint-Raphaël, l'entrée du village est dégagée, avec des prairies de chaque côté de la route. La vue est large sur le village perché. Quelques maisons se sont implantées sur cette route pour profiter de la vue sur les combes. L'architecture y est hétérogène et les matériaux peu en harmonie avec les lieux (utilisation de clôture béton plutôt qu'en pierre...).

L'entrée Est du village (par le Grand Lac) est également ponctuée de plusieurs habitations hétérogènes sans grande qualité architecturale. Ces maisons profitent également des larges vues sur les combes. Mise à part la perspective sur le château d'eau, quelques percées visuelles sur le paysage environnant sont intéressantes. Elles sont une respiration dans l'espace avant d'arriver au village de Saint-Raphaël.



Enjeux et préconisations

La rénovation des maisons du bourg valorise cette architecture locale.

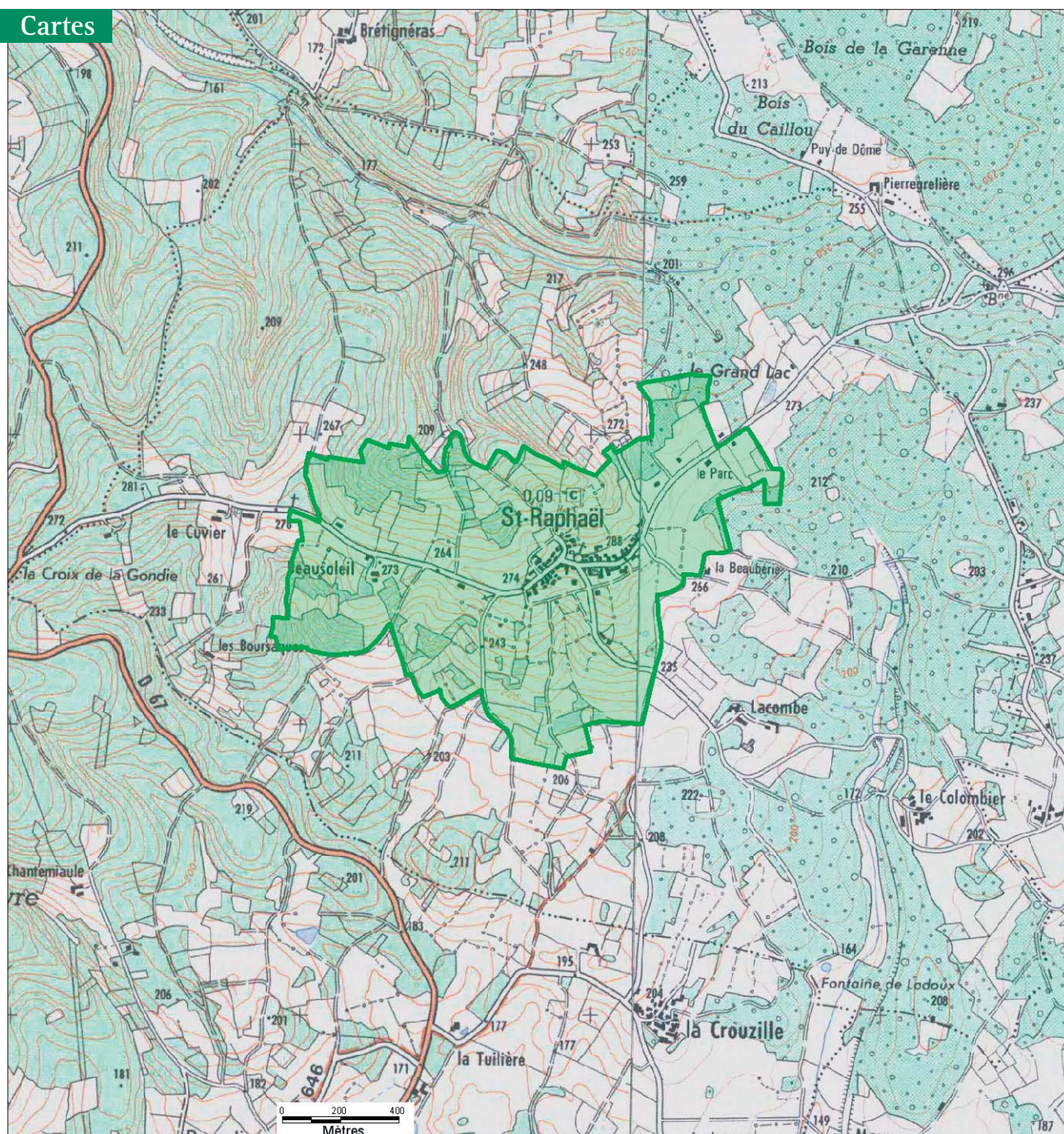
Continuer à utiliser des matériaux locaux pour une revalorisation discrète des façades. A l'inverse, être attentif à l'urbanisation des abords du village. L'architecture y est de moins bonne qualité et se perçoit malheureusement très bien de loin avec le relief sinueux.

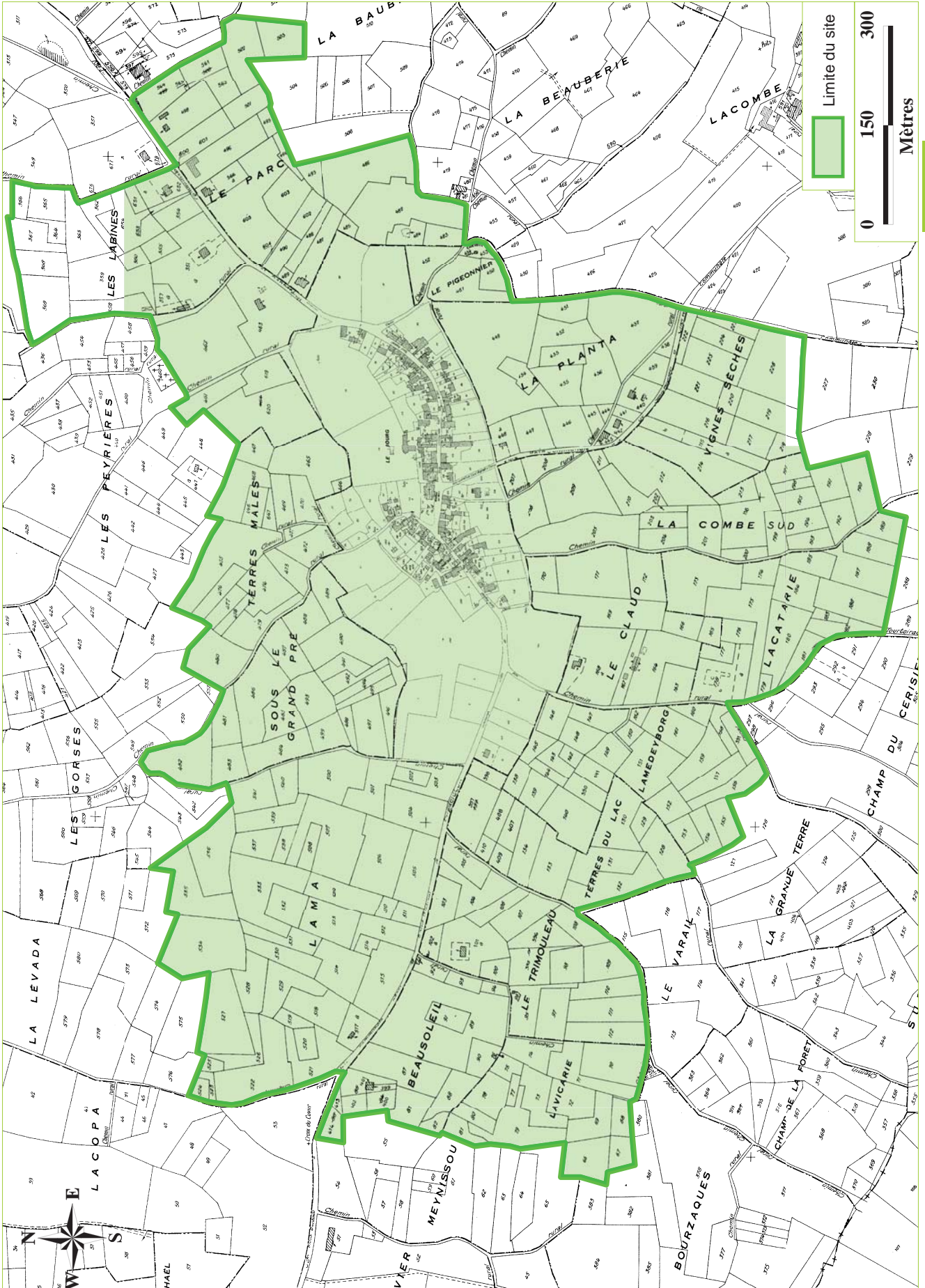
Pour préserver les larges vues sur le paysage environnant, il est nécessaire de :

- Eviter une urbanisation linéaire sur la ligne de crête dans le prolongement du village.
- Conserver des prairies aux abords du village. Elles accentuent la position insolite du village en ligne de crête et les doux vallonnements de ce territoire.
- Préserver les haies existantes à une hauteur maximum "des yeux" pour pouvoir apprécier le paysage.
- Eviter l'utilisation d'espèces végétales banalisantes (de type thuya) dans la plantation de haies séparatives.

Rédaction 2008

Cartes





Inventaires ZNIEFF et Natura 2000
(ZNIEFF 2) CAUSSE DE CUBJAC

Monuments historiques
MH I : 2 piliers (église) + 2 chapiteaux (sacristie)
ZPPAUP de St-Raphaël

Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

